



Héritiers pourcentage à l'état

Par **Sabrina 45**, le **21/10/2020** à **15:13**

Bonjour,

Dans le cas de figure où le dernier parent décède et que les héritiers sont les deux enfants, je voulais savoir quel serait le pourcentage de l'héritage prélevé par l'état.
Merci pour votre réponse :)

Par **Visiteur**, le **21/10/2020** à **16:55**

Bonjour

Il est difficile de vous répondre sans en savoir davantage, car une première succession a déjà eu lieu, rendant les enfants partiellement propriétaires.

Pour vous vous préciser svp, chiffres bienvenus.

Par **Sabrina 45**, le **21/10/2020** à **17:31**

Le parent a bénéficié d'une donation au dernier vivant....

Il s'agit d'un bien immobilier de 220000€. La moitié lui appartient et l'autre est divisée en trois, le parent usufruitier et les enfants nu propriétaire